

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 avril 2022**

**Délibération n° CP-2022-1298**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Irigny - Curis-au-Mont-d'Or - Saint-Priest - Saint-Genis-les-Ollières - Tassin-la-Demi-Lune - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Collonges-au-Mont-d'Or

Objet : Appel à projets automne 2021 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Jérémy Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1298**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Irigny - Curis-au-Mont-d'Or - Saint-Priest - Saint-Genis-les-Ollières - Tassin-la-Demi-Lune - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Collonges-au-Mont-d'Or

Objet : Appel à projets automne 2021 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération agriculture fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, recodifiée par l'ordonnance du 23 septembre 2015, aux articles L 113-16 et suivants du code de l'urbanisme, a confié aux départements la compétence de préservation des périmètres de PENAP. Cette compétence comprend 2 outils complémentaires : la définition de périmètres de protection et d'intervention, complétée d'un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale tout en valorisant les espaces naturels et les paysages. La Métropole de Lyon exerce depuis 2015 cette compétence, dans le cadre de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) dans ses limites territoriales et en lieu et place du Département du Rhône.

Par délibération du Conseil n° 2019-3679 du 8 juillet 2019, la Métropole a adopté le programme d'actions PENAP métropolitain pour la période 2019-2023 ainsi que le principe d'appels à projets pour la mise en œuvre de ce programme d'actions.

**II - Soutien aux projets**

Pour rappel, les orientations privilégiées du programme d'actions 2019-2023 sont les suivantes :

- pérenniser la destination agricole du foncier,
- renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice,
- encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments,
- préserver et restaurer les continuités écologiques,
- renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citoyens et les agriculteurs.

Des appels à projets ont été lancés en 2019, 2020 et 2021, portant sur l'ensemble des orientations du programme d'actions. Lors du 1<sup>er</sup> appel à projet de l'année 2021, la Métropole a pu aider 23 projets portés par des agriculteurs, des collectivités et des associations, pour un montant global de 316 617,21 € en investissement et 30 164 € en fonctionnement.

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> appel à projet de l'automne 2021, 12 projets ont été instruits et présentés au comité de pilotage composé d'élus métropolitains réunis le 13 janvier 2022. Un projet a été rejeté, un autre a été réintégré dans le partenariat global avec l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR) du Rhône et un autre a été réorienté vers un autre dispositif de la Métropole semblant plus adapté.

Il est proposé à la Commission permanente de soutenir les projets présentés ci-dessous et validés par le comité de pilotage :

| Nom du porteur et lieu du projet   | Activité   | Projet  | Montant total subventionnable (en €) | Participation Métropole (en €)  | Régime d'aide notifié |
|--|--|---|--------------------------------------|---|-----------------------|
| Benoît Besson (Saint-Romain-au-Mont-d'Or)  | plantes aromatiques et médicinales agriculture biologique (AB)                             | investissements pour l'accès à l'eau, l'aménagement d'un séchoir et d'un local de transformation                                    | 22 671                               | 9 068,40 (HT) (soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement)  | SA 63945              |
| Bouc et la Treille (Poleymieux-au-Mont-d'Or)   | viticulture AB   | investissements dans un outil de traction (chenillard et accessoires liés) pour améliorer le travail du sol et la rentabilité       | 48 514                               | 19 406,00 (HT) (soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement) | SA 63945              |
| exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) les Saveurs irigoises (Irigny) | maraîchage et arboriculture  | investissements pour le développement de la culture de pommes de terre en circuits courts (planteuse et vibrobotteuse)              | 5 084                                | 1 525,20 (HT) (30 % du montant HT subventionnable en investissement)                | SA 63945              |
| société civile d'exploitation agricole (SCEA) des Bruyères (Saint-Priest)            | céréales et légumineuses en conversion AB accueil d'un nouvel installé hors cadre familial | investissement dans une unité de tri raccordée à l'unité de stockage des céréales pour mieux valoriser les productions de la ferme  | 69 830                               | 27 932,00 (HT) (soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement) | SA 63945              |
| Victor Vallier (Limonest)  | bovins allaitants AB   | installation d'un parc de maintien des bêtes sur une parcelle route du Mont Verdun pour faciliter les soins aux animaux en sécurité | 3 132                                | 1 253,00 (HT) (soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement)  | SA 63945              |
| coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) de Pollionnay                  | coopérative d'utilisation de matériel agricole   | construction d'un bâtiment collectif de séchage en grange de légumineuses   | 426 007,23                           | 23 236,76 (HT) (soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement) | SA 63945              |
| Semons l'avenir  | association de rapprochement des consommateurs et agriculteurs                             | organisation de 2 ateliers à la ferme, sur le plateau des Grandes Terres et dans le Franc Lyonnais                                  | 7 368                                | 2 947,00 (TTC) (40 % en fonctionnement)   |                       |

| Nom du porteur et lieu du projet        | Activité       | Projet  | Montant total subventionnable (en €) | Participation Métropole (en €)   | Régime d'aide notifié |
|---|----------------|---|--------------------------------------|--|-----------------------|
| Syndicat mixte Plaine Mont d'Or (SMPMO) | syndicat mixte | co-acquisition de la ferme des Seignes et de terrains agricoles voisins (5 ha 19 a au total) à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, par la commune et le SMPMO                                      | 395 216                              | 158 086,40 (TTC)<br>(soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement) | SA 63945              |
| Saint-Didier-au-Mont-d'Or               | commune        |   | 168 264                              | 67 305,60 (TTC)<br>(soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement)  | SA 63945              |
| Collonges-au-Mont-d'Or                  | commune        | acquisition de 6 ha de parcelles en zone naturelle pour assurer la maîtrise foncière d'une ancienne propriété des consorts Neyrand et sa valorisation patrimoniale, naturelle et agricole | 26 144,31                            | 10 457,72 (TTC)<br>(soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement)  | SA 63945              |

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 947 € TTC au profit de l'association Semons l'avenir pour la réalisation d'ateliers de sensibilisation à la ferme entre agriculteurs et habitants,

b) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 318 271,08 €, répartis comme suit :

- 9 068,40 € HT au profit de Benoît Besson dans le cadre du régime d'aide notifié SA 63945 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 19 406 € HT au profit du groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) du Bouc et la Treille dans le cadre du régime d'aide notifié SA 63945 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 1 525,20 € HT au profit de l'EARL Les Saveurs irignoises dans le cadre du régime d'aide notifié SA 63945 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 27 932 € HT au profit de la SCEA des Bruyères dans le cadre du régime d'aide notifié SA 63945 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 1 253 € HT au profit de Victor Vallier dans le cadre du régime d'aide notifié SA 63945 relatif aux investissements agricoles liés à la production primaire,

- 23 236,76 € HT au profit de la CUMA de Pollionnay dans le cadre du régime d'aide notifié SA 63945 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 158 086,40 € TTC au profit du SMPMO,

- 67 305,60 € TTC au profit de la Ville de Saint-Didier-au-Mont-d'Or,

- 10 457,72 € TTC au profit de la Ville de Collonges-au-Mont-d'Or,

c) - les conventions à passer entre la Métropole, Benoît Besson, le GAEC du Bouc et la Treille, l'EARL les Saveurs irignoises, la SCEA des Bruyères, Victor Vallier, la CUMA de Pollionnay, le SMPMO, la Ville de Saint-Didier-au-Mont-d'Or et la Ville de Collonges-au-Mont-d'Or définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 2 947 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

**4° - Les dépenses** correspondant aux subventions d'investissement seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 21 juin 2021, pour un montant total de 318 271,08 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O7174.

**5° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 204, pour un montant de 318 271,08 € selon l'échéancier prévisionnel :

- 222 789,76 € en 2022,

- 95 481,32 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20220411-278981-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 12 avril 2022<br>Date de réception préfecture : 12 avril 2022 |
|---|